

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-SECT-40-20140131

Date de publication : 31/01/2014

DGFIP

TVA - Régimes sectoriels - Régime de la presse

Positionnement du document dans le plan :

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Régimes sectoriels

Titre 4 : Régime de la presse

1

Le présent titre traitera successivement :

- du régime applicable aux publications de presse (Chapitre 1, [BOI-TVA-SECT-40-10](#)) ;
- du régime applicable aux fournitures de biens et de services à la presse (Chapitre 2, [BOI-TVA-SECT-40-20](#)) ;
- du régime des écrits périodiques édités par des organismes à but non lucratif et par les collectivités publiques et leurs établissements publics (Chapitre 3, [BOI-TVA-SECT-40-30](#)) ;
- du régime applicable aux services de presse en ligne (Chapitre 4, [BOI-TVA-SECT-40-40](#)).